Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_022-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 03 avril 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 17

Objet : Administration générale – FSIAREP 2025 - Présentation dossier et demande d'aide financière – Décision

Le jeudi 03 avril 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGERE, M. Alain GÉRAY, M. François CLOUET, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Adrien PRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Franck BACHIMONT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Karine NOLL, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle POMPON

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_022-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-086 approuvant l'adhésion de la Ville de Toury au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP) prévu par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir,

Vu le règlement d'aides « EAU POTABLE » du Conseil départemental d'Eure et Loir,

Considérant le règlement qui détaille les opérations pouvant faire l'objet d'une aide financière :

Au titre du chapitre « Travaux de distribution » :
Sont éligibles :

- *les travaux de renouvellement des réseaux existants effectués sur la base d'une étude patrimoniale finalisée avec un schéma directeur proposant une programmation pluriannuelle priorisant les travaux à mener ou au minimum au stade de la phase 1 (état des lieux),*
- *les installations nécessaires à l'amélioration des rendements (vannes, compteurs et débitmètres de sectorisation),*
- *les frais annexes (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, publication, contrôle (SPS), études géotechniques, levés topographiques), lorsqu'ils sont accompagnés des travaux,*
- *le raccordement des hameaux existants non desservis en eau potable,*
- *le renouvellement des canalisations lié à une problématique « plomb » ou « chlorure vinyle monomère (CVM) », identifié dans le schéma directeur,*
- *la réhabilitation des châteaux d'eau ou réservoirs (suppresseurs, étanchéité et canalisation),*
- *les réserves et poteaux incendies,*

Ne sont pas éligibles :

- *les travaux d'extension du réseau d'eau potable liés à l'urbanisation (lotissement, zone d'activités…)*
- *les compteurs individuels,*
- *l'actualisation ou la révision des prix, les frais divers, les imprévus.*

Opération présentée par la commune de Toury au sens du règlement, au titre du poste « Travaux de distribution » :

- « Travaux de distribution » : Réhabilitation du château d'eau communal (travaux) :
 - Montant prévisionnel de l'opération : 511 704 €
 - Plafond de subventionnement : 30 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 40%

- « Travaux de distribution » : Réhabilitation du château d'eau communal (maitrise d'oeuvre) :
 - Montant prévisionnel de l'opération : 20 043 € HT
 - Plafond de subventionnement : 30 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%

Considérant que la Ville de Toury envisage le renouvellement de son château d'eau communal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir via le versement du FSIAREP;
- **PRESENTE** dans le cadre du règlement susvisé le dossier de réhabilitation du château d'eau communal (partie travaux et maitrise d'œuvre) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout acte ou document s'inscrivant dans le cadre de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal de la Commune de 2025 et 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_022-DE

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire, **La Secrétaire de Séance,**

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ **Joëlle POMPON**

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/04/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/04/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310